

LOIS

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (rectificatif)

NOR : DEVX0400302Z

Rectificatif au *Journal officiel* n° 303 du 31 décembre 2006, édition électronique, 3^e texte, et édition papier :

Page 20313, première colonne, article 85, au quatrième alinéa des dispositions qui insère un article L. 213-11-1 dans le code de l'environnement, antépénultième ligne, au lieu de : « devront », lire : « doivent » ;

Page 20317, seconde colonne, article 96, IV, second alinéa, dernière ligne, au lieu de : « article précédent », lire : « article 6 » ;

Page 20318, seconde colonne, article 100, I, dernier alinéa, avant-dernière ligne, au lieu de : « visées au III », lire : « visées au IV ».